



Informez-vous, défendez-vous ; Pour vos droits votez CGT !

Du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017, les salariés des très petites entreprises (TPE) sont appelés à voter pour désigner leurs représentants syndicaux.

Salariés des très petites entreprises

Vous êtes plus de 4,5 millions de salariés à travailler dans ces très petites entreprises (entreprises employant moins de onze salariés), dans l'artisanat et le petit commerce mais sont aussi dans le secteur associatif, dans les professions libérales, les emplois de service avec les particuliers considérés comme employeurs TPE.

votre voix doit compter ! un salarié = une voix

En 2012, date des premières élections, la CGT est arrivée en tête et confirmait son rôle de première organisation syndicale de France.



Salarié(e)s des TPE, vous êtes souvent isolé(e)s. Mais vous avez des droits aux côtés des autres salariés, définis nationalement dans le Code du travail et les conventions collectives.

Ces droits couvrent tous les aspects du travail : durée de travail, temps de pause, droit aux repos, aux congés, paiement des heures supplémentaires, la sécurité et la santé au travail... Quelle que soit votre entreprise, quels que soient les rapports avec votre employeur (bons ou mauvais) vous avez le droit de demander que le Code du travail et votre convention collective vous soient appliqués.

Ces droits sont le résultat de combats constants de la CGT depuis plus d'un siècle. Ces derniers mois, la CGT a été en pointe dans la mobilisation contre la loi Travail (dite loi El Khomri).

La loi El Khomri voudrait que chaque branche puisse définir des règles inférieures à celle du code du travail, que chaque employeur puisse définir, selon son bon vouloir, les droits des salariés. Ce serait particulièrement dangereux pour les salariés des TPE.

La CGT demande l'abrogation de cette loi et défend le Code du travail et les conventions collectives, protections nationales pour tous les salariés, valables dans toute entreprise.

La CGT met à votre disposition sa force pour un syndicalisme de proximité.

En Seine Maritime : 12 Unions locales, réparties sur tout le département (voir au dos).

Comment défendre vos droits ?

Contactez sans hésitation ces Unions locales, vous pourrez vous faire conseiller et aider pour connaître vos droits et les faire appliquer.

Parce que l'entreprise, le travail, la richesse, ce sont les salariés, dans ces élections, les salariés des TPE peuvent faire entendre leur voix pour :

- La mise en place d'activités sociales et culturelles pour toutes les entreprises de 1 à 50 salariés gérés par les représentants des salariés
- La prise en charge par l'employeur des 3 jours de carence pour arrêt maladie qui constitue un frein pour se soigner
- La mise en place de délégués du personnel dans les entreprises dont l'effectif est inférieur à 11 salariés

VOTEZ ! Par internet ou par correspondance, ne manquez pas ce rendez-vous ! Surveillez votre boîte à lettre, d'ici quelques semaines vous allez recevoir le matériel de vote.

Où nous trouver ?

UD 76 – 26 avenue Jean Rondeaux – ROUEN

02.35.58.88.60 ud76@cgt.fr [BLOG http://cgt-76.fr/](http://cgt-76.fr/)

FECAMP

3 rue Henri Dunant

02.77.99.15.51
cgt.fecamp@sfr.fr

LILLEBONNE – 1 bis rue fauquet Lemaître

Permanence : mardi de 17h à 19h
& Retraités 1^{er} mercredi du mois de 14 à 16h

02.35.38.19.48
union-locale-cgt-lillebonne@wanadoo.fr

DIEPPE – 2 bis rue d'Ecosse :

Accueil tous les après-midis

Permanence juridique : mercredi de 14h à 18h30

02.35.84.23.81
cgt-ul-dieppe@wanadoo.fr
[BLOG http://cgt-dieppe.fr](http://cgt-dieppe.fr)

EU – 62 boulevard Victor Hugo

Permanence : EU : jeudi 18h à 20h & mardi de 13h30 à 16h30 + de 9 à 12 h tous les 15 jours.

Blangy sur Bresle : le mardi de 17 à 18h30

09.66.00.63.62
ulcgt.260@wanadoo.fr

LE HAVRE – Cercle Franklin

119 cours de la République

Permanence : jeudi à partir de 14h

02.35.25.39.75
cgtlehavre@wanadoo.fr

HARFLEUR – Place d'Armes

02.35.45.42.35

cgt.harfleur@gmail.com

ELBEUF – Place des Rattaqueux

Permanence : mardi & jeudi après-midi

02.35.77.06.29
ulcgtelbeuf@free.fr
<http://ulcgtelbeuf.unblog.fr/>

GRAND QUEVILLY Place Gabriel Peri

Permanence : mardi de 14h à 19h

02.35.68.08.38
ulcgt.quevillycouronne@orange.fr

DUCLAIR – Maison des associations

20 Route de l'Eglise 76480 St Pierre de Varengville

Permanence : mardi de 9 à 12h(USR) – de 17 à 19 h Interpro & jeudi 18h à 20h

02.35.37.60.52
ulcgt.duclair-letrait@laposte.net

ST ETIENNE DU ROUVRAY

265 rue de Paris

Permanence : Lundi, mardi & vendredi de 13h30 à 17 h

02.35.66.11.00
ulcgt.sotteville.ser@wanadoo.fr

ROUEN – 26 avenue Jean Rondeaux

02.35.58.88.59 ul@cgt76.fr



Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :

Adresse :

Age Profession : Entreprise :

